

APPAINE N° 20 - Approbation d'une dépense de 3.375, frs. pour l'installation d'un poste téléphonique supplémentaire à la Bretagne (Bureau du garde-champêtre).

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'installation d'un poste téléphonique supplémentaire à la Bretagne (bureau du garde-champêtre).

Cette dépense dont le montant s'élève à 3.375 frs. sera imputée sur les crédits du chapitre 664 du budget primitif de 1965.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,
A Denis le 23 Août 65.
M. le Préfet, absent en mission,
le Secrétaire Général,
Signé: J. Cluchant